

Loi de bio-éthique : un pédo-psychiatre dynamite les préjugés du rapporteur

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 09 novembre 2018

Source [Le Salon Beige] Le 7 novembre, la commission de l'Assemblée nationale pour la révision de la loi de bio-éthique [recevait](#) deux pédo-psychiatres, également psychanalystes et aussi responsables de centres cliniques accueillant des enfants et leurs parents (donc, les pieds dans la vraie vie) : les docteurs Lévy-Soussan et Bydlowski. Comme le faisait remarquer le premier, spécialiste en particulier de l'évaluation des risques parentaux en situation d'adoption « pas des obstétriciens-gynécologues qui ne voient jamais l'enfant ». Et il ajoutait : « la majorité des professionnels de l'enfance partage mes propos. »

M.Touraine, rapporteur (LaREM), a tenté comme d'habitude de placer ses trois préjugés favoris en s'adressant en particulier au Dr Lévy-Soussan :

1. « On peut faire droit au désir d'enfant parce que c'est positif et ça donne même des chances supplémentaires pour les enfants nés après avoir été fortement désirés. »
2. Toutes les expérimentations, toutes les études menées dans des pays où existent depuis longtemps la généralisation de la PMA montrent que tout se passe très bien.
3. Les seuls facteurs éventuels de méfait sur ces enfants nés de PMA sans père sont « les discriminations sociales et les jugements de l'environnement. ».

Le Dr Bydlowski a tout d'abord clairement démolit le deuxième préjugé du rapporteur :

« Vous faites référence à des travaux que je connais bien. Aucun n'a fait d'observation clinique, précise sur l'enfant. Tout a été basé sur des auto-questionnaires. Et ces auto-questionnaires ont été remplis la plupart du temps par les parents. »

Puis le Dr Lévy-Soussan a repris des éléments qu'il avait précédemment exposés :

- « Dans le champ de l'adoption, il a fallu attendre une période de 30 ans pour dire qu'il y avait un problème avec les parents adoptifs. Cela faisait partie des sujets tabous. C'est exactement la même chose avec ces histoires de couples de même sexe ou de femmes seules : il y a eu un véritable discours militant avec le dogme que non seulement l'enfant va bien mais va mieux. Ce dogme a été remis en cause par toutes les études récentes, à l'encontre de l'idéologie à la base de ces études réalisées par des associations militantes, engagées, ayant apporté un biais terrible. »
- « Je ne peux pas vous laisser dire que les enfants vont mieux, voire vont bien, parce que ce n'est pas vrai. Ce n'est pas qu'un regard social ou sociétal. Les différences subsistent et sont maintenues. »
- « Rien ne remplace un père. Ce ne sont pas des référents qui vont remplacer ce qu'il est du quotidien d'un père. »
- « Dans les situations classiques, il y a des risques. A fortiori, dans les situations non-classiques, on sait que les risques augmentent, et non seulement ils augmentent mais ils se démultiplient. »

- « Dans la grille de facteurs de risques parentaux, élaborée pour les procédures d'adoption, très vite on a vu surgir le risque de situation mono-parentale » (il évoquait dans sa présentation : « il y a une véritable sur-incidence des pathologies chez les enfants des femmes seules : dans une étude menée sur 65000 enfants, deux fois plus de risques de tentative de suicide et d'alcoolisme, trois fois plus d'addictions par stupéfiants »).
- « Pour nous, le désir d'enfant et le projet parental ne suffisent pas. On sait, dans le champ de l'adoption, à quel point ils viennent masquer des problématiques personnelles et de couple.» (N.B. : le Dr Bydlowski précise qu'il est arrivé des cas où une femme, ayant suivi toutes les étapes d'une procédure de PMA et enceinte, demandait finalement une IVG).

Le Dr Lévy-Soussan avait auparavant organisé son propos autour des deux filiations existant pour chaque enfant : la filiation biologique et la filiation psychique. Chaque enfant doit pouvoir posséder une « scène originaire ». Dans le cas d'une parenté naturelle, les deux filiations (biologique et psychique) concordent. Dans le cas d'une adoption, ou dans le cas d'une PMA (avec don de gamètes ou d'ovocyte ou d'embryon) dans un couple homme/femme, l'enfant devra « construire cette scène originaire lui permettant de réassocier ce qui a été dissocié, pour faire comme s'il venait originairement de cet homme et de cette femme. »

Et si le pilier biologique est enlevé, il faut renforcer le pilier psychique, le rendre cohérent, crédible ; le renforcer par le fait qu'il y ait une scène d'engendrement pensable, pour dépasser la filiation biologique.

La PMA avec deux femmes mettra donc l'enfant dans l'impossibilité de se créer une scène originaire.

« Ce serait une véritable discrimination : avoir deux types d'enfants, des enfants qui auraient une scène originaire avec un père et une mère, et toute une catégorie d'enfants où la science a décidé de les priver de cette scène originaire. »

Et le Dr Lévy-Soussan termine en répondant à une question sur la place de la technique : « la science peut bouleverser les représentations psychiques que nous avons par rapport à l'humain. Et la bio-éthique, c'est comment garder cette humanité avec la technique. Le fil rouge, c'est le fil rouge de l'enfance qui n'a pas à payer cette hypertechnicité qui sera ensuite sans limite. »